

Protection des captages d'eau potable en Loire-Bretagne (2017)

CANTAL (15)

Les chiffres clés du département

Nombre de captages : 115

Nombre de PPC avec DUP : 86

Nombre d'AAC prioritaires : 0

Nombre d'AAC avec programme d'actions : 0

Répart. eaux souterraines-superficielles : 100%-0%

Repères nationaux : Au niveau national, en 2017, 76 % des captages d'eau destinée à la consommation humaine bénéficiaient d'un périmètre de protection défini par un arrêté de DUP, ce qui représente 84 % des débits des captages d'eau potable.

→ LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DE CAPTAGES (PPC)

Le département du Cantal a privilégié une approche populationnelle, c'est ainsi que 93% des débits sont protégés alors que seul 75 % des captages le sont. Les procédures dont les avis hydrogéologiques datent d'après 2012 devraient aboutir à court terme. Sur les 14 procédures au stade de l'avis hydrogéologique, 9 ont un avis hydrogéologique datant d'avant 2008. Pour ces captages une reprise complète de la procédure sera nécessaire au même titre que les 15 captages pour lesquels la procédure n'a pas encore débuté. Ces procédures concernent majoritairement des territoires ruraux.

Repères bassin Loire-Bretagne : Sur le bassin Loire-Bretagne, en 2017, 85 % des captages d'eau destinée à la consommation humaine bénéficiaient d'un périmètre de protection défini par un arrêté de DUP, ce qui représente 93% des débits des captages d'eau potable.

<p>Nombre de captages : 115</p>	Nombre de périmètres de protection de captages avec arrêté de DUP : 86	Arrêtés postérieurs à 2000 : 28
		Arrêtés pris entre 1980 et 2000 : 26
		Arrêtés antérieurs à 1980 : 32
	Procédures de protection de captages au stade de l'avis hydrogéologique : 14	Avis hydrogéologiques postérieurs à 2012 : 5
		Avis hydrogéologiques réalisés entre 2008 et 2012 : 0
		Avis hydrogéologiques antérieurs à 2008 : 9
Procédures de protection de captages non initiées : 15		
Nombre de captages destinés à l'abandon (qqsoit l'état d'avancement de la procédure) : 12		

Sources : ARS - Données 2017

→ LES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES PRIORITAIRES (AAC)

Le département n'a pas d'AAC dans le bassin Loire-Bretagne.

<p>Nombre d'aires d'alimentation de captages :</p>	Programme d'actions défini	Programme d'actions mis en œuvre	
		Programme d'actions suspendu	
	Démarche(s) en cours	devant aboutir en 2018	
		au stade de l'étude	
	peu avancée(s)		
	Démarche(s) non démarrée(s)		

→ LES CAPTAGES ABANDONNÉS (2007-2017)

Sur la partie Loire-Bretagne du Cantal 19 captages ont été abandonnés ces 10 dernières années, en majorité pour des raisons de qualité et plus particulièrement de vulnérabilité bactériologique. L'abandon de ces captages a contribué à rationaliser l'alimentation en eau des populations.

Nombre de captages abandonnés : 19	Cause : qualité	18	Pollution diffuse	1
			Arsenic	2
			Autres	15
	Cause : débit	0		
	Cause : administratif	1		
Cause : technique	0			

Sources : ARS - Données 2017